



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Délibération n° 09

Date de convocation

17.01.2020

Date d'affichage

21.01.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Changement de logement sous concession d'occupation précaire avec astreinte affecté au gardien du groupe scolaire la Tour d'Aleron et au gardien du groupe scolaire La Noue à la Sansonne

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

Mme J. FOURGEUX par M. B. BAILLY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – M. M. HAMDANI par Mme M. LAFFORGUE – M. J. HOARAU par M. G. ALAPETITE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Absent

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Frédéric PERIDON a été élu secrétaire de séance.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, réformant le régime de concessions de logements dans les administrations de l'Etat,

VU la délibération n°1 du 18 novembre 2019 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

VU l'avis de la commission Administration, Finances,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au changement des logements concédés aux gardiens,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de désaffecter le logement de type T4 du groupe scolaire La Tour d'Aleron situé au 3 rue de l'Abreuvoir comme logement destiné au gardien,

DECIDE d'attribuer au nouveau gardien du groupe scolaire La Tour d'Aleron un logement de fonction sous concession d'occupation précaire avec astreinte de type T4 situé au 5 rue de l'Abreuvoir.

DECIDE de désaffecter le logement de type T4 de l'école la Noue à la Sansonne comme logement destiné au gardien,

DECIDE d'attribuer au nouveau gardien du groupe scolaire un logement de fonction sous concession d'occupation précaire avec astreinte de type T3, au 60 rue de Lieusaint.

AUTORISE le Maire à fixer, lors de l'arrêté de concession, les abattements légaux correspondants, soit 50 % de la valeur locative.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 27 janvier 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -